



SUJET : PREVENTION CARDIO ASSURANCE MALADIE MEDECINS SOINS DE VILLE LIBERAUX HTA PATIENTS-USAGERS SANTE PUBLIQUE SOCIETES SAVANTES

HTA: La CNAMTS veut doter chaque médecin généraliste d'un appareil d'automesure tensionnelle d'ici 2016

PARIS, 5 août 2013 (APM) - La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a lancé un appel d'offres afin de mettre gratuitement à disposition des médecins généralistes des appareils d'automesure tensionnelle qui seront prêtés à leurs patients.

L'objectif est de généraliser, à compter du dernier trimestre 2013, une expérimentation lancée en mai et pour six mois dans quatre départements, visant à développer l'automesure de la pression artérielle dans le respect des recommandations de la Société française d'hypertension artérielle (SFHTA), a-t-on appris auprès de la CNAMTS.

Selon un [avis diffusé le 24 juillet](#) au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), la CNAMTS souhaite conclure pour trois ans un accord-cadre avec un fournisseur d'appareils d'automesure tensionnelle, qui devra à son tour conclure des marchés avec chaque caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en vue de la distribution des tensiomètres aux médecins.

L'objectif est de permettre au patient de mesurer sa tension à domicile, afin d'éviter l'hypertension dite "blouse blanche" -quand la pression artérielle est normale à domicile mais est augmentée lors de la consultation- qui entraîne des mises sous traitement médicamenteux injustifiées.

La CNAMTS évalue à 15% de la population les patients pour lesquels une pression artérielle élevée est mesurée au cabinet du praticien, alors qu'elle se révèle normale lorsqu'elle est prise au domicile. L'HTA "blouse blanche" serait ainsi responsable d'un tiers des diagnostics d'HTA chaque année.

Selon l'avis de marché, "la date prévisionnelle de démarrage des prestations est mi-octobre 2013 pour la livraison des appareils aux CPAM et mi-novembre 2013 pour la livraison des appareils aux médecins généralistes".

Les soumissionnaires ont jusqu'au 10 septembre 2013 pour répondre à l'avis de marché.

Selon le cahier des charges du marché, la CNAMTS table sur la mise à disposition de 60.400 appareils, sur la base d'une demande par généraliste, tandis que chaque caisse recevra entre un et trois appareils qui doteront les délégués de l'assurance maladie (DAM).

Les praticiens pourront commander l'appareil, revêtu du logo de la CNAMTS, par internet via leur "espace pro" figurant sur le site Ameli.fr.

EXPERIMENTATION EN COURS JUSQU'EN NOVEMBRE

Ce projet est lancé en amont des résultats d'une expérimentation sur l'automesure tensionnelle à domicile qui se déroule entre mai et novembre, à laquelle quatre caisses primaires participent (Aube, Aude, Isère et Tarn).

La CNAMTS subordonnait initialement la généralisation de ce dispositif aux résultats de son évaluation, qui s'effectuera en partenariat avec la SFHTA.

Chaque généraliste participant à l'expérimentation doit proposer le prêt d'un tensiomètre aux patients chez lesquels il a mesuré une pression artérielle supérieure à 140/90 mmHg lors de trois consultations successives, hors HTA sévère (au-delà de 180/110 mmHg). Il doit parallèlement leur proposer des mesures hygiénodététiques.

Le patient, qui reçoit à cette occasion une brochure de la SFHTA sur le sujet, doit ensuite mesurer lui-même sa tension artérielle, trois fois matin et soir, pendant trois jours. Le généraliste doit apprécier les résultats observés au cours d'une consultation de restitution. Le diagnostic d'HTA "blouse blanche" est posé lorsque cette pression artérielle mesurée à domicile est inférieure à 135/85 mmHg.

La CNAMTS table sur un taux d'adhésion des généralistes de 33% la première année, 73% la deuxième année et 100% d'ici trois ans, soit fin 2016.

Le dispositif s'appuiera sur une campagne grand public, des réunions d'information et des mesures d'accompagnement des médecins par les DAM, des courriers adressés aux généralistes et aux cardiologues. Des informations spécifiques seront parallèlement proposées aux patients sur le portail de l'assurance maladie.

Dans son rapport sur les charges et produits 2013, la CNAMTS a notamment proposé d'améliorer la précision du dépistage de l'hypertension et de réduire de 15% les nouveaux traitements inutiles en développant la mesure ambulatoire de la pression artérielle (Mapa) ou l'automesure (cf APM VGPGH002).

Ces deux actions figuraient parmi les sept axes d'action sur la prévention et la prise en charge du diabète, que les agences régionales de santé (ARS) ont été invitées à conduire dans le cadre d'une instruction du 1er février relative aux processus de soins (cf APM VGQCC002).

vg/fb/APM polsan
redaction@apmnews.com

FBQH5001 05/08/2013 10:50 ACTU CARDIO-NEPHRO

©1989-2013 APM International.